

Le Bon Cens



N° 56 Février 2025



Adresses utiles

Mairie

23 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE

Accueil le mardi de 12h45 à 16h45 et le
Jeudi de 9h à 12h

Téléphone : 02.38.57.10.82
mairie@sullylachapelle.fr

<https://sullylachapelle.fr/>

SIRIS Ingrannes Sully la Chapelle

(Ecoles-périscolaire-cantines-
transports scolaires)

10 rue de la Mairie- 45450 INGRANNES
Accueil du Lundi au Vendredi de
08h30 à 10h30

Téléphone : 07.87.13.40.53
siris.ingrannes.sully@orange.fr

SIAEP Ingrannes Sully la Chapelle

(eau potable)
23 route de Fay - 45450 SULLY LA
CHAPELLE

Téléphone : 02.38.57.10.82
siaep.ingrannes.sully@orange.fr

Trésorerie de Gien

30 Avenue du Maréchal Leclerc
45504 GIEN CEDEX
Téléphone : 02.38.37.34.00

Ecole maternelle de Sully la Chapelle

28 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE
Téléphone : 02.38.57.10.22

Ecole primaire d'Ingrannes

10 rue de la Mairie
45450 INGRANNES
Téléphone : 02.38.57.12.02



Calendrier prévisionnel des manifestations 2025

8 mai	Cérémonie du 8 mai	RDV à 10h30 devant la mairie
30 mai	Fête des Voisins organisée par la mairie avec l'aide du comité des fêtes	RDV à 18h00 à la salle polyvalente
21 juin	Soirée guinguette organisée par le comité des fêtes	RDV à 19h00 à la salle polyvalente
13 juillet	Feu d'artifice et Bal	
14 juillet	Cérémonie du 14 juillet	RDV à 10h30 devant la mairie
	Repas républicain du 14 juillet	RDV à 12H00 à la salle polyvalente
21 septembre	Vide-grenier organisé par le comité des fêtes	RDV à 6h00 derrière la salle polyvalente
12 octobre	Marche pour Octobre Rose organisée par le comité des fêtes	RDV à 10h00 au Kiosque
11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	RDV à 10h30 devant la mairie
22 novembre	Repas à thèmes du Comité des fêtes	RDV à 19h00 à la salle polyvalente

Rédaction : Mairie Sully la Chapelle :
Patrick MORISSEAU, Christian de COURCY,
Paul CAPELLE, Pierre RAGER,
Marc CHEVALIER, Alain KERN,
Elodie FILLIOT, Sandrine RENCEN
(secrétaire de mairie) - Mise en page et
Impression : Imprimerie Images'IN - Neuville-
aux-Bois
- Tirage : 300 exemplaires



Le mot du Maire

Chères Sullygeoises chers Sullygeois

C'est dans une conjoncture complexe que je vous présente ce nouveau bulletin municipal. Vous l'aurez remarqué, l'année politique 2024 a été surprenante voir déconcertante.

Cela dit, dans le dernier bulletin je vous faisais part de mon inquiétude concernant le maintien des deux classes de notre école. A ce jour nous avons une classe maternelle petite et moyenne section et une classe grande section et CP. Je me réjouis également d'accueillir deux nouvelles institutrices très appréciées des enfants. Nous devons néanmoins être prudent car la direction académique est vigilante à l'évolution du quota d'élèves dans les deux communes.

L'étude pour Les travaux et la sécurisation de la RD 921 par la société INGEROP traversant le bourg à été réalisée, et nous avons retenu une de leurs quatre propositions. Nous veillons à ce que ces travaux d'aménagement et de sécurisation soient réalisés sans dépenses excessives, en fonction des priorités, de notre budget, et des subventions obtenues.

Le projet bibliothèque et la réfection de l'aire de jeux des enfants se profilent également.

La réalisation de la deuxième phase du lotissement est à nouveau d'actualité, la nouvelle équipe municipale est motivée pour sa réalisation.

J'ai réclamé à nouveau une demande pour établir un protocole d'accord « participation citoyenne » les événements survenus

dans notre commune, vols, cambriolages, incivilités dépôts de plaintes, devraient inciter à faire accélérer la procédure avec les autorités locales.

Notre agent communal embauché il y a peine deux ans a rejoint les services communaux d'une commune voisine et nous avons donc de nouveau dû recruter. Après plusieurs entretiens nous avons retenu Monsieur Sylvain Dubois, pour ses qualifications et sa motivation à servir la commune. Son nom ne vous est pas inconnu puisque son oncle occupait cette même fonction il y a quelques années. Nous lui souhaitons de s'épanouir dans sa nouvelle fonction dans une commune qu'il connaît bien.

Le repas des aînés, faute de participants n'a pas eu lieu. Le conseil municipal a pris la décision cette année de leur offrir et de leur distribuer un panier gourmand.

Et enfin pour terminer, un merci aux adjoints, aux conseillers, à notre agent communal et à notre secrétaire de Mairie qui m'assistent et me soutiennent dans l'activité communale, ainsi qu'aux associations qui animent bénévolement notre village.

Que 2025 concrétise tous vos souhaits, bonne année à toutes et à tous.

Patrick MORISSEAU

Maire de Sully la Chapelle



Monsieur Sylvain DUBOIS : Agent communal

État civil 2024

AVIS DE NAISSANCE

CHAVIGNEAU Gabin le 09-02-2024
 LAMOUREUX Gaspard le 07-07-2024
 DIOT Naël le 30-07-2024
 GOESSANT Ethan le 08-09-2024
 RICHARD MASTRANGELI Nino le 04-10-2024

formation extincteurs agents le 1^{er} octobre 2024



Annuaire des entreprises

SARL M.I.C. Autos

M. Cédric LEGENDRE
 5 Route du chêne
 06 22 84 47 34

Pépinières Millon Site de
 Claireau
 1265 Route de Fay
 03 86 35 03 68

Monsieur Laurent Payen

Maçonnerie
 10 Route de Fay
 02 38 57 04 50
 06 10 62 62 81

Auberge du Cheval Blanc

24 Route de Fay
 02 38 57 13 16

Chez Eric

Monsieur Eric EL
 MEGADMINI
 Épicerie, Essence et Tabac
 30 Route de Fay
 02 38 57 10 50

Alarme et Vous

Monsieur Laurent CARIOT
 157 route de Philiponet
 06 27 13 06 43

Madame Cynthia DUBOIS

Assistante Maternelle
 52 Route de Fay
 06 19 92 58 34

Madame Manon Seigneur

Assistante Maternelle
 306 Route des prés mariés
 06 41 87 16 27

Monsieur Julien ERIT

Carreleur
 2243 Route de Philiponet
 07 76 35 43 30

Rémy MARTINEZ

Multi tâches
 1 route des Noues
 06 74 02 50 98

Formation de secourisme des agents : SST 2024

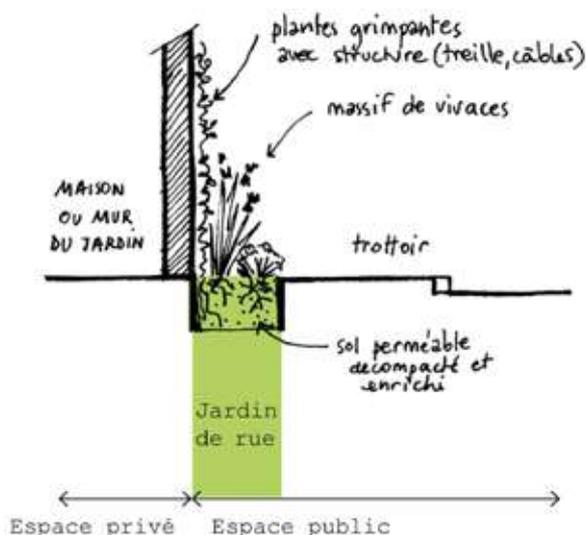


Entrepreneurs, Artisans, Auto-entrepreneurs de Sully la Chapelle,

Si vous le souhaitez, nous vous proposons de vous faire connaître en publiant vos coordonnées dans la rubrique des « entreprises de Sully la Chapelle » dans le prochain bulletin municipal.



La rue n'est pas une route



Pourquoi un jardin de rue ?

Avantages et intérêts des plantations en pieds de mur :

- * participation à la qualité esthétique de la rue,
- * préservation de la biodiversité par l'accueil de la faune (insectes, oiseaux),
- * amélioration de la qualité de l'air,
- * infiltration des eaux pluviales,
- * limitation de manière naturelle de la prolifération des herbes spontanées,
- * présence du végétal dans des espaces parfois trop minéraux et imperméabilisés,
- * rafraîchissement de la rue,
- * participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie,
- * appropriation de la rue, générateur de lien social.

La rue, c'est un cheminement bordé de maisons. C'est l'espace de la vie locale, un lieu habité. Il n'y a pas de rue sans riverains.

Le **jardin de rue** est un petit espace en pied de mur ou de façade, côté rue. Située sur l'espace public, cette bande plantée peut devenir un véritable petit jardin composé de plantes, de couvre-sols et/ou de grimpantes. L'habitant entretient cet espace et participe ainsi au fleurissement et à la biodiversité de la rue, du village ou de la ville.

La réglementation

La mise en place d'un jardin de rue pose plusieurs questions réglementaires du fait que cette zone se situe sur l'espace public.

En effet, l'espace public appartient au domaine public de la collectivité où il se situe. L'occupation de cet espace doit par conséquent **faire l'objet d'une autorisation de la part de la collectivité**. La forme de cette autorisation semble être laissée au libre choix du maire et de son équipe. Que vous soyez élus ou habitants, il s'agit de communiquer et de s'accorder sur la démarche mise en place et la réglementation associée.

Il conviendra également de **laisser une largeur de 1,40 m sur trottoir** pour le passage des piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite... En zone 30, l'espace public est partagé.



Construction d'une Bibliothèque.



Vue de la façade Nord/Ouest de la bibliothèque



ISSUE DE SECOURS
BANC DE LECTURE
SALLE DE LECTURE
POSTE INFORMATIQUE
PLACARD AVEC POINT D'EAU
ENTREE

COIN LECTURE
LOCAL TECHNIQUE
WC PMR

Notre commune possède une Mairie dotée d'une salle polyvalente dans laquelle se déroulent à peu près toutes les manifestations locales, du mariage aux élections, du 8 Mai aux réunions des associations et du conseil municipal.

Aussi, Monsieur le Maire et son Conseil ont émis l'idée d'une petite bibliothèque qui pourrait servir à l'ensemble de la population mais également aux enfants de l'école maternelle, de salle de réunion pour les associations et activités communales hors mairie.

Face à l'entrée de l'école maternelle, elle prendra place sur le site des jeux d'enfants qui, eux, seront déplacés et remis en conformité.

Conçue par le Cabinet d'Architecte IL.AM, ce bâtiment prendra la forme d'une grande pièce très lumineuse construite suivant les contraintes actuelles avec des matériaux biosourcés, s'intégrant parfaitement dans son environnement. Pièce unique, les meubles de type étagères à livres, seront conçus et construits dans la foulée. Elle sera dotée d'un poste informatique pour faciliter la vie des occupants.

Elle devrait trouver son public sans aucun problème.

N'hésitez pas à faire remonter les idées que vous pourriez avoir au sujet de réunions d'anciens, club de rencontre d'amis, belotte du grand Age, ou pas.

Toute vos idées seront étudiées et prises en considération.

Venez en Mairie consulter les plans de l'architecte.



Réaménagement Sécuritaire de la route départementale N° 921 en centre Bourg

Le réaménagement de la Départemental 921 en traversée du Village fait l'objet d'une étude menée afin de réduire la vitesse de passage des véhicules et renforcer la sécurité des piétons. La traversée du Bourg, prévue à 30Km/h, se décompose en trois sections traitées comme suit :

Section coté Fay.

Marquage de l'entrée en ville au moyen de plantations de haies basses, en bordure de voie, isolant les piétons du flot des véhicules. Effet visuel pour l'automobiliste qui ressent la route se rétrécir, donc ralentit.

Au niveau du Carrefour avec la Route de Trainou, création d'un plateau surélevé avec une surface différente de la chaussée habituelle.

En pénétrant dans le bourg, une succession de places de stationnement latéral alternera avec des plantations de type haies basses (identiques à la section d'entrée) limitant le stationnement sur les trottoirs. Ceci permettra de rendre ces derniers aux usagers sur une largeur d'au moins 1,40 (réglementation). Cela s'appelle des « Écluses » ou alternats. Les stationnements actuels sur trottoirs sont remplacés par des stationnement sur chaussée en site protégé.

Secteur Central Mairie/Église

Au droit de la Mairie, installation de mobilier urbain afin de limiter le stationnement anarchique

Le plateau est conservé ainsi que les massifs arbustifs devant l'Auberge.

Les arrêts de Bus Scolaire seront réaménagés pour satisfaire aux nouveaux règlements relatifs aux personnes à mobilité réduite (PMR). Création de quais.

Un cheminement piéton sera aménagé afin de favoriser le stationnement des véhicules sur la place de l'Église plutôt qu'en épis devant la Mairie.

Un « coussin Berlinois » sera installé afin de limiter la prise de vitesse....

Secteur Route des Maies/Route de Vitry

Les deux voies conservent leur régime non prioritaire, marqué par des STOP.

Création d'un plateau trapézoïdal de couleur de revêtement différencié.

Création de Haies en bordure de chaussée laissant une zone piétonne de 1,40 m minimum pour les usagers piétons.

Création de 4 places de stationnement sur le trottoir, coté habitations, ne gênant pas la visibilité indispensable sur la route d'Ingrannes.

Création d'un trottoir entre maison et stationnements.

Travaux 2024 dans la Commune de Sully-la-Chapelle

Cimetière

Franchir la porte d'un Cimetière n'est pas un acte anodin. C'est souvent l'occasion d'un recueillement, d'un moment de sérénité et de solennité que l'on partage avec les anciens, parents, amis, que l'on vient visiter encore une fois pour se souvenir.

Encore faut il pouvoir ouvrir cette porte sans risques. Et le portail d'accès au cimetière de notre commune avait besoin de se refaire une beauté.

Celui-ci a donc été démonté, confié à la société Ventolini pour une réfection totale, soit, changement des plaques en bas des vantaux, renforcement, décapage de l'ensemble et mise en peinture.

La Croix sur son socle a été également repeinte dans le même coloris et a ainsi gagné de nombreuses années de vie.

Par ailleurs, les allées sont encombrées par les plantation et autres repousses anarchiques créant un désordre et visuellement un manque d'entretien flagrant.

Ce sont donc les allées qui ont été prises en charge par des volontaires, deux samedis de suite.

Trois bennes de déchets vert ont été déposées en décharge !

Par ailleurs, plusieurs pierres tombales de soldats « Morts pour la France » et qui étaient laissées à l'abandon, ont été nettoyées dans la mesure de nos moyens.

Il est rappelé que les sépultures doivent être entretenues par les familles, ou par un organisme agréé, et qu'aucune plantation ne doit être faite en dehors de la « Pierre » tombale et surtout pas dans les allées.

Toutes les repousses ou rejets seront arrachées systématiquement pour l'entretien des allées communes.

Celles ci sont tondues par l'agent communal qui y met tout son cœur.

Enfin, un aménagement de l'entrée du cimetière est envisagé, un pépiniériste doit nous remettre un devis prochainement. Celui-ci consisterait en la plantation de deux conifères, une petite haie basse de part et d'autre de la voie d'accès, sur une vingtaine de mètres, puis de nouveau deux conifères. Mais ce n'est qu'un projet....faites nous connaître vos avis ou vos idées.



Broyeur

Un broyeur thermique nécessaire au quotidien fait désormais parti du matériel communal.

Son achat a été subventionné à 80 % par le Département du Loiret

L'école

La toiture très fatiguée au-dessus des deux classes a été refaite pour un coût de 24000 euros et subventionnée à 80% par le département du Loiret, que l'on remercie.

Le bureau des professeurs a été également rénové. La porte d'entrée et la fenêtre changées et un chauffage installé.

Les toilettes extérieures de l'école ont également été rénovées ; la toiture a été refaite, un lavabo et nouvelle cuvette installés.



L'église

Nous avons un devoir de maintenir notre patrimoine en état afin de le transmettre aux futures générations. Cette année nous avons réhabilité le confessionnal. Celui-ci avait été inséré dans le mur de l'église sans au préalable faire un ouvrage de soutènement. Le temps a exercé son action et une pierre c'est désolidarisé et a traversé le toit du confessionnal ; Par bonté divine, il n'y avait pas de pénitent à ce moment là. Des travaux ont été réalisés et sont terminés. Vous pourrez désormais vous confesser en toute sécurité !



2 surbaissements

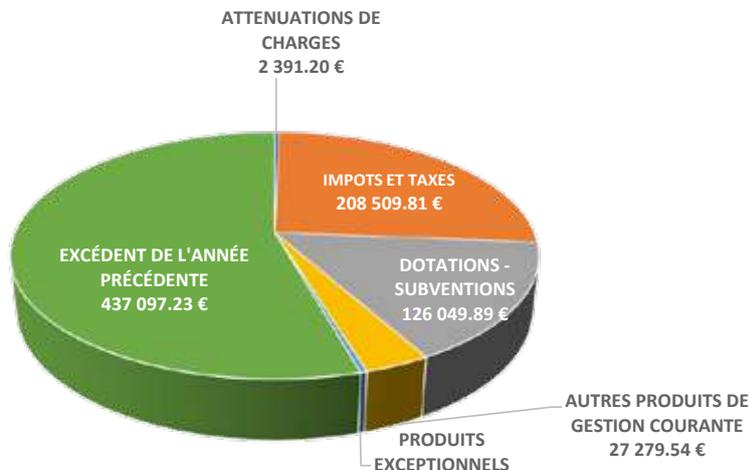
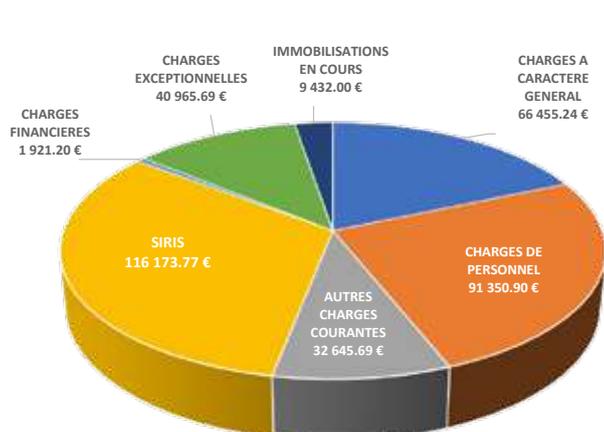
Parmi les travaux cette année, 2 surbaissements sur la route de Fay ont été réalisés et subventionnés à 80% par le département du Loiret.



Budget principal communal 2024

Dépenses

Recettes



La commune de Sully la Chapelle bénéficie d'une situation financière saine et contrôlée (pas d'endettement, etc ...)

La stabilité du niveau des charges et des impôts est maintenue depuis 2012

Les projets en cours et à venir cherchent à conserver l'équilibre entre budget maîtrisé et avenir de la commune et de ses habitants.

Tarifs municipaux 2025

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE		
DUREE	SULLYGEOIS	EXTERIEURS
Demi journée	95,00 €	140,00 €
Week-end	276,00 €	550,00 €

CAUTION LOCATION ET MENAGE 300,00 €

CIMETIERE	
DUREE	PRIX POUR 2 m²
30 ans	150,00 €
50 ans	250,00 €

ASSAINISSEMENT géré par la mairie	
PAC (Participation à l'assainissement collectif)	2 000,00 €
ABONNEMENT du 01/07/2024 au 30/06/2025	82,00 €
PRIX POUR 120 m3 (abonnement compris)	2,70€/m3

EAU POTABLE géré par le SIAEP Ingrannes - Sully la Chapelle	
ABONNEMENT du 01/07/2024 au 30/06/2025	29,83 €
PRIX POUR 120 m3 (abonnement compris)	2,12€/m3

TAUX COMMUNAUX 2025	
HABITATION	12,36%
FONCIER BATI	19,25%
FONCIER NON BATI	41,18%

TAXE D'AMENAGEMENT 2025	
	4,00%

8 mai



14 Juillet



Repas démocratique

Les tables étaient dressées, les boissons au frais qu'à cela ne tiennent, l'ambiance était au rendez-vous.

Comme à l'habitude les participants ont eu tout loisir de disputer une ou deux parties de boules après le repas, traditionnellement conclu par les chouquettes.

On vous attend nombreux aux prochaines manifestations.



11 novembre





Fête des Voisins 31 Mai 2024

La Météo ne s'y prêtait vraiment pas, pluies et températures dignes d'un automne triste se sont liguées pour gâcher un peu l'idée de se retrouver ensemble pour une soirée conviviale entre voisins.

Fort heureusement il y a toujours une poignée d'irréductibles qui, envers et contre tout tiennent à conjurer le sort et qui ont participé, avec chacun son petit panier à cette soirée.

Le T'i Punch, offert par la Mairie a fait des miracles et on a tous vu le soleil briller sous les éclairages de la Salle Polyvalente.

D'une petite poignée, au départ, nous nous vîmes 35 une heure après l'ouverture.

Et la convivialité était bien présente. Ce qui a permis de faire la connaissance de nouveaux arrivants sur la Commune.

Et comme on le disait du temps de mes parents, les absents ont eu tort.

La soirée s'est terminée vers 23 heures chacun ayant bien apprécié les divers quiches, gâteaux, tartes, tourtes, Pithiviers, et autres douceurs qui ont mis chacun en joie.

N'oubliez pas, l'an prochain, nous récidivons ! Alors prévoyez votre soirée fin Mai...



Vide Grenier 15 Septembre 2024

Annulé pour cause de mauvais temps, notre Vide Grenier du mois de Juin s'est transformé en un très beau succès pour cette nouvelle édition du 15 Septembre.

De très nombreux exposants avaient répondu « Présent » pour remplir l'espace du Terrain de Foot de la Commune.

Pas moins de trente participants. Quant aux visiteurs, nous n'avons constaté aucun temp mort. Acheteurs ou simples curieux se sont succédés sans discontinuer jusqu'à la fermeture, vers 17 heures.

Et il faut bien l'avouer, notre succès a dû beaucoup aux conditions météo, le soleil, cette fois, a brillé toute la journée. Même si certains exposants nous ont avoué avoir gratté le givre sur les pare-brise, avant de quitter leur domicile....

Le « Pizzaiolo, que vous connaissez, puisqu'il installe son camion tous les mardis de l'année sur la place de l'Église, a régalé un grand nombre de vendeurs ou clients.

Ce n'est que vers 17 heures que les premiers vendeurs ont remballé les étales, se promettant de revenir pour la prochaine édition, Edition dont vous serez tenus informés par les voies habituelles, Boitage pour les Sullygeois et journaux spécialisé pour les gens de l'extérieur.

Le Comité des fêtes remercie vivement tous les participants : exposants ou visiteurs, les volontaires du Comité, sans oublier la Mairie qui nous met à disposition le terrain de foot, le matériel, la salle polyvalente, afin que nous puissions mener à bien ces opération.

Le Comité des fêtes.



Octobre rose

Le comité des fêtes de Sully la Chapelle a organisé le dimanche 13 octobre une marche rose. Dès 10 heures une soixantaine de participants se sont rassemblés et ont pris le départ pour un parcours de six kilomètres sur les chemins boisés autour de la commune. Au retour une collation a été offerte sous la loge du village. Au total 233 euros ont été récoltés, et reversés à la ligue contre le cancer.



Soirée 80's

Belle réussite pour cette deuxième édition « les années 80 ».

Le comité des fêtes vous remercie pour votre participation, vos compliments et vos encouragements.

Nous renouvellerons bientôt cet événement et aurons le plaisir de vous retrouver pour profiter d'une nouvelle soirée.

Association « tennis club et gymnastique volontaire »

SAISON 2024-2025

Bonjour sportif à toutes et à tous.

Pour la section « Gymnastique volontaire », après une saison sportive terminée juste avant les flamboyants Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'activité de début septembre 2024 a marqué le pas et redémarré doucement. Puis les adhérentes se sont remobilisées et nous retrouvons un effectif plus soutenu. Le groupe, entraîné par le professionnalisme de l'animatrice Pauline, est donc reparti avec bonne humeur et dynamisme !

Pour la section « Tennis », la fréquentation du court en extérieur a été fortement impactée par une année 2024 de pluviométrie « record ». Cela n'a pas fait peur à quelques jeunes joueurs prêts à taper dans la petite balle jaune !

La mise à sa disposition par la mairie du court bénéficie encore d'un service de réservation en ligne avec calendrier commun. Depuis juin 2024, suite à un changement de prestataire, les adhérents à jour et les visiteurs peuvent donc réserver sur ce calendrier commun en ligne via le site : «7smash.fr/7S/sully-la-chapelle-tennis-libre » ou via le QR-code .

Les membres du bureau remercient les collectivités qui nous soutiennent financièrement : la mairie de Sully-la-Chapelle et la mairie d'Ingrannes ainsi que le Conseil Départemental du Loiret. Nous continuons ainsi à mettre en œuvre la politique de « Sport-Santé » et à garder un lien social si important pour tous, surtout en territoire rural. Notre petite association vous attend pour des activités toniques et pleines de bonne humeur !

N'hésitez pas à contacter les membres du bureau sur la messagerie :

tennisgv-sullylachapelle@outlook.fr



SIAEP

L'étude patrimoniale du réseau de distribution d'eau potable instruite par la société Hadès est terminée.

Cette étude, décidée par le Syndicat, a pour but de trouver des solutions d'amélioration, de sécurisation, et de maîtriser les pertes en eau, afin de définir un programme d'investissement et de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable très vieillissant.

L'évolution du nombre d'abonné est stable, avec une très légère augmentation de 0,2 % par an en moyenne.

La situation de l'alimentation en eau potable des communes d'Ingrannes et de Sully la chapelle est la suivante :

- Volume d'eau produit : 68 901 m³
- Volume consommé : 61 368 m³
- Consommation journalière moyenne : 168 m³ par jour (Besoin en pointe journalière 275 m³ par jour)
- Rendement et performance du réseau est d'environ 91 %

Sur le réseau il y a 46 107 mètres linéaires de canalisations en PVC.

Sur celles fabriquées avant 1980, il y a des risques de C.V.M. (chlorure vinyle monomère : résidu cancérigène à forte dose).

Le taux limite de qualité à la consommation selon le code de santé publique est de 0,5 µg/litre.

Le SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle a fait réaliser 4 prélèvements d'eau potable sur le réseau des deux communes, nous remercions les habitants qui ont participé à ces prélèvements.

Toutes ces analyses ont été supervisées et contrôlées par l'A.R.S. (agence régionale de santé).

L'étude patrimoniale et le schéma directeur nous donne la direction à prendre pour :

- Renouveler la station de traitement,
- Créer un réseau de collecte des rejets et construire une lagune,
- Créer un bâtiment d'exploitation pour le filtrage de l'eau,
- Faire la remise en état de la cuve
- Faire un ravalement étanche du dôme du château d'eau,
- Faire un nouveau forage.

Ces travaux se feront en plusieurs étapes.

La priorité est le remplacement des canalisations à risque (voir tableau ci-dessous). Une première canalisation critique route de la Pétardière a été changée dès octobre 2024. Un marché de travaux sera passé en 2025 afin d'exécuter le renouvellement des canalisations en fonction de l'impact sur les habitants et en fonction du degré d'urgence.

A plus long terme, des travaux de rénovation sur le château d'eau seront réalisés.

Le syndicat n'a actuellement pas d'emprunt en cours mais il faut se rendre à l'évidence les subventions et l'augmentation du prix de l'eau ne suffiront pas à tout financer. C'est pourquoi dès 2025, vous constaterez sur votre facture une augmentation du prix de l'abonnement et du prix du m³ comme suit :

	AU 1er JUILLET 2024	AU 1er JUILLET 2025
ABONNEMENT	31.00 €	31.50 €
PRIX DE L'EAU M3	0.4402 €	0.4502 €

TABLEAU DES RENOUELEMENT DE CANALISATIONS DUES AU CVM

Secteur n°	Localisation	Commune	Linéaire de réseau	Concentration moyenne CVM	Délai d'intervention	Ordre de priorité
2	62 Chemin du Rivage – La Rochelle	Ingrannes	123 ml	0,9 µg/L	2 ans	3
5	La Cour Dieu	Ingrannes	177 ml	0,7 µg/L	2 ans	3
6	Maison de l'étang Neuf	Ingrannes	1 228 ml	0,7 µg/L	2 ans	3
8	Cimetière	Sully la Chapelle	98 ml	1,7 µg/L	1 an	2
9	1954 Route de Philponet	Sully la Chapelle	482 ml	1,2 µg/L	1 an	2
10	3120 Route de Nussy – La Grange Brûlée	Sully la Chapelle	1 003 ml	0,7 µg/L	2 ans	3
11	2035 Route des Prés Mariés – Les Merlins	Sully la Chapelle	255 ml	0,8 µg/L	2 ans	3
13	510 route de la Pétardière – Les Econilliers	Sully la Chapelle	609 ml	3,1 µg/L	3 mois	1
14	1926 Route des Maies	Sully la Chapelle	837 ml	0,6 µg/L	2 ans	3
15 - Secteur supplémentaire	Les Climats Hauts	Ingrannes	369 ml	1,2 µg/L	1 an	2
17 – Secteur supplémentaire	Rue de Sans Sasseté	Ingrannes	350 ml	0,6 µg/L	2 ans	2

Ces engagements auraient dû être repris par la Communauté de Communes des Loges par un transfert de compétences au 1er janvier 2026. Notre ancien premier ministre avait annoncé une renonciation de cet engagement, cependant à ce jour, aucun décret n'est paru.



SIBCCA

Syndicat Mixte
Bionne
Cens

Le SIBCCA

Un syndicat est le regroupement de plusieurs collectivités qui souhaitent mettre en commun des moyens pour mener à bien un projet collectif. Le Syndicat mixte des bassins versants de la Bionne et du Cens (SIBCCA) est en charge de la gestion des cours d'eau sur ces bassins versants.

COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GeMA)

Le syndicat a pour objet de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques sur son périmètre de compétence afin de contribuer à l'objectif d'atteinte du bon état des eaux de la directive européenne cadre sur l'eau.

Il s'agit de préserver, restaurer ou entretenir les milieux aquatiques constitués du lit des cours d'eau, des berges, des annexes fluviales, des zones humides, des plaines d'inondation.

Ces actions peuvent également toucher toute partie du bassin versant contribuant au bon état et au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, et notamment :

les riverains en vertu de leur statut de propriétaires, le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux, le Maire au titre de son pouvoir de police.

Le périmètre d'intervention et les collectivités membres :

Les bassins versants de la Bionne et du Cens couvrent la plus grande partie du territoire de 19 communes.

Constitué initialement à l'initiative des communes volontaires (16 des 19 communes), depuis le 1er janvier 2018, avec la mise en œuvre de la GeMAPI ce sont les EPCI à fiscalité propre du territoire qui sont devenus les 3 collectivités membres du Syndicat : Orléans Métropole et les Communautés de Communes des Loges et de la Forêt.

Le Cens :

Le cours d'eau du Cens prend « sa source » en Forêt d'Orléans. Il ne s'agit pas d'un endroit où l'eau sort de terre pour former un petit ruisseau mais plutôt d'une vaste zone humide qui fonctionne comme « une éponge » : lorsque l'eau est en excès, elle ruisselle et forme ce réseau hydrographique particulièrement dense en forêt et en période plus sèche, elle restitue l'eau progressivement jusqu'à ce qu'elle soit complètement « sèche ».

En revanche, sur sa partie aval, de nombreuses sources alimentent les ruisseaux affluents du Cens.

Contrat Territorial Milieux Aquatiques Anche Bionne Cens 2024 – 2029 :

Un contrat pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau, des milieux aquatiques, des zones humides et de la biodiversité sur les bassins versants de l'Anche, de la Bionne et du Cens.

Signature du Contrat Territorial entre le Syndicat mixte des bassins versants de la Bionne et du Cens et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 1er octobre 2024.

Le contrat territorial préparé entre le Syndicat Mixte des bassins versants de la Bionne et du Cens (SIBCCA) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne associe la Région Centre-Val de Loire, le Conseil départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Loges.

Les objectifs du contrat sont :

- D'atteindre le bon état des masses d'eau de la Bionne et du Cens et d'engager une démarche d'amélioration de la masse d'eau de l'Anche.
- D'anticiper l'effet du changement climatique sur la ressource en eau
- D'améliorer la qualité de l'eau et réduire la sensibilité du territoire aux pollutions diffuses.

Le coût prévisionnel de ces actions est évalué à 1 619 540€. La part de financement prévisionnel global est le suivant :

- Part des financeurs publics :
 - 897 160 euros de subvention de l'agence de l'eau, soit 55,4 %
 - 154 350 euros de subvention de la Région, soit 9,5 %
 - 82 818,40 euros de subvention du fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional FEDER-FSE+ 2021-2027, en mobilisant la fiche action 21 pour l'animation, soit 5,1 %,
 - 156 292 euros de subvention du Département, soit 9,7%
- Part de l'autofinancement :
 - 320 919,60 euros pour le SIBCCA, soit 19,8%
 - 8 000 euros pour la CCL, soit 0,5%

Ce nouveau contrat se veut aussi être à l'origine d'un travail étroit avec le monde agricole et forestier. A ce titre, le partenariat déjà existant avec la chambre d'agriculture du Loiret et l'Office National des Forêts sera renforcé.

Le suivi des milieux aquatiques et le bilan réalisé au terme du contrat permettront de vérifier si les résultats sont au rendez-vous ou, si nécessaire, de réorienter l'action.

A Propos de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 335 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Exemple de travaux réalisés sur le CENS :

La suppression des parties aériennes de l'ouvrage de Cropet

Les travaux ont consisté à supprimer les parties aériennes de l'ouvrage : les vannes, les crics à crémaillères, les piliers centraux et la passerelle. Aucun aménagement complémentaire n'est à prévoir suite à la modification de l'ouvrage.

L'intervention sur ces ouvrages va permettre d'éviter leur remise en service et limiter les interventions nécessaires à leur entretien : aujourd'hui les piliers sont des obstacles pour les débris végétaux qui s'y accumulent et forment des embâcles parfois responsables d'une forte gêne à l'écoulement de la rivière.

Les infos du SITCOM

COMPOSTEURS PARTAGÉS : LANCEMENT DES PHASES DE TEST

Pour diminuer notre quantité d'ordures ménagères, nous sommes appelés à toujours mieux trier nos déchets. Afin de permettre l'accès au recyclage des déchets organiques, le SITCOM met en place durant l'année 2025, quatre sites pilotes de compostage partagés sur son territoire : Les Bordes, Sully-sur-Loire, Lorris et Châteauneuf-sur-Loire.

Ils seront utilisables exclusivement par les personnes identifiées par le SITCOM.

Le test se fera auprès de personnes n'ayant pas la possibilité de réaliser le compostage chez elles.

Les retours qui seront faits sur ces 4 sites devraient permettre dès 2026, le déploiement d'autres composteurs collectifs sur territoire.

DEPLOIEMENT DES BACS JAUNES : VERS UNE COLLECTE OPTIMISÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES RECYCLABLES

Dans le cadre de son engagement pour une gestion plus durable des déchets, le SITCOM de Châteauneuf-sur-Loire se prépare à déployer des bacs jaunes destinés à la collecte des ordures ménagères recyclables. Ce projet vise à faciliter le tri et à encourager le recyclage au sein des foyers.

Pour commencer, vous recevrez prochainement un courrier détaillant les modalités et vous invitant à participer à une phase d'enquête. Cette enquête sera réalisée par notre partenaire mandaté SULO. Il vous sera proposé un modèle de bac jaune de 240 litres ou 360 litres. Ce choix personnalisé vise à s'adapter aux besoins spécifiques de chaque foyer, en tenant compte de la quantité de déchets recyclables générée.

Ce même prestataire se chargera ensuite de la distribution des bacs sur le territoire en juin 2025. Cette étape est essentielle pour garantir que chaque habitant dispose du matériel adéquat pour participer à la collecte.

La collecte des ordures ménagères recyclables débutera le 1er juillet 2025. À partir de cette date, vous pourrez déposer vos déchets recyclables dans les bacs jaunes.



REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES : payez en 6 fois en toute simplicité

Dispositions générales

Les bénéficiaires du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés peuvent régler leur facture :

- En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni de votre avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé,
- Par TIP ou par chèque bancaire ou mandat postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer au centre d'encaissement du Trésor Public,
- Par PayFip, en ligne sur le site internet : payfip.gouv.fr
- Par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement.



Les administrations, professionnels et les collectifs ne peuvent pas bénéficier de ce service.

Comment faire ?

Retournez le formulaire avant le 15 décembre et votre prélèvement en 6 fois sera pris en compte pour la facture de l'année suivante.

ÉTAPE 1

Le formulaire « P6F » est disponible à l'accueil du SITCOM mais également téléchargeable dans l'onglet « Je règle ma redevance » sur sictom-chateauneuf.fr

ÉTAPE 2

Ce document détaille les modalités du prélèvement en six fois. Remplissez et signez le formulaire de règlement et du mandat de prélèvement puis retournez-le à l'adresse suivante :

SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire
 ZI Saint Barthélémy - BP 97
 45110 CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

Merci de bien vouloir nous transmettre votre relevé d'identité bancaire afin de bénéficier du prélèvement en 6 fois.

Sauf avis contraire de votre part, le contrat de prélèvement conclu est automatiquement reconduit l'année suivante.

SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire
 Retrouvez-nous également sur  

 sictom-chateauneuf.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Retrouvez toutes les informations concernant les services du SITCOM de Châteauneuf-sur-Loire sur notre site internet : accueil, dotation, facturation, collecte, déchèteries, distribution de composteurs, broyage des déchets verts, Kit Communes Propres, prêt de gobelets.

www.sictom-chateauneuf.fr/

Restez connecté à nos dernières actualités en nous suivant sur Panneau Pocket et Facebook : SITCOM de Châteauneuf-sur-Loire

sictom@sictom-chateauneuf.fr



Les écoles du RPI

Suite à une fermeture de classe à l'école d'Ingrannes, le RPI a fait sa rentrée scolaire 2024 avec 4 classes :

2 classes à Sully-la-Chapelle et 2 classes à Ingrannes.

Les maîtresses ont retrouvé des élèves motivés et enthousiastes avec un projet fédérateur commun axé autour du thème de l'Océan.

Cette année, nous « mettons les voiles » avec l'ambition de pouvoir partir en classe de découverte en bord de mer (de la GS au CM2), à Pénestin, du 24 au 29 mars 2025.

Différentes actions seront menées pour le plaisir de tous mais aussi dans l'intention de ramener des fonds pour aider nos élèves à partir en voyage scolaire.

Calendrier des temps forts prévus :

- Marché de Noël des écoles : vendredi 6 décembre au soir à la salle des fêtes d'Ingrannes.
- Soirée cabaret sur réservation : samedi 1er février au soir à la salle des fêtes d'Ingrannes.
- Chorale des écoles : vendredi 23 mai, à l'église d'Ingrannes
- Fêtes des écoles : samedi 14 juin à l'école d'Ingrannes
- Spectacle des CM: vendredi 27 juin, à la salle des fêtes.

Au plaisir de vous retrouver nombreux lors de ces festivités !

Les maîtresses du RPI



Chasse aux œufs 2024

Mais que s'est-il passé à l'école de Sully ?

Les bénévoles de la bibliothèque rencontrent les élèves de Sully la Chapelle un lundi par mois afin de leur lire des histoires.

Les enfants de l'école maternelle de Sully la Chapelle se sont rendus au gymnase un lundi sur 2 en novembre et décembre.

Des vélos ont été mis à disposition dans la cour de l'école.

Le 13 décembre 2024, les enfants ont eu la joie d'accueillir le Père Noël dans leur école de Sully la Chapelle, des livres ont été distribués, offert par le SIRIS Ingrannes – Sully la Chapelle.



Spectacle offert par la maire de Sully la Chapelle aux enfants de l'école maternelle



« La CCL et la gestion de crise »

La Communauté de communes des Loges détient depuis le 1er janvier 2018 la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) et, depuis le 27 janvier 2024, l'Etat lui a transféré la gestion des digues de Loire.

De plus, elle doit être en mesure d'ici 2026 de proposer pour ses communes membres un PICS (plan intercommunal de sauvegarde) permettant de gérer la crise pour ses propres compétences, mais aussi de mobiliser ses moyens et ceux mutualisables des communes.

Les événements climatiques récents nous rappellent l'importance de l'anticipation et d'une bonne préparation de tous.

Avec le Département du Loiret, un exercice sur un risque inondation Canal d'Orléans a eu lieu le 26 septembre dernier, et une réelle mise en situation, en raison d'une pluviométrie importante, les 10 et 11 octobre avec une surveillance du canal et des débordements de la Crenolle, du Cens et de la Bionne.

La Préfecture du Loiret a, quant à elle, lancé un exercice « inondation Loire » qui se déroulera du 2 au 6 décembre 2024. Cela permettra de travailler sur l'évacuation des populations et la surveillance des levées (digues).

Ce sera pour la Communauté de communes des Loges un premier exercice de coordination, communication, travail avec les communes et surveillance des digues. Cette dernière action incombe à la CCL avec son gestionnaire EPL (Etablissement Public Loire).

Ces exercices mettent l'accent sur l'implication de la CCL afin de mieux se préparer pour appréhender une éventuelle crise. »

C'est le moment de rénover votre logement !

Bénéficiez de 25% à 80% d'aides publiques pour la rénovation de votre logement.

La Communauté de Communes des Loges s'est engagée en 2023 dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) aux côtés de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et du Département du Loiret. L'accompagnement des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs dans la rénovation de leurs logements a été confié à SOLIHA Loiret.

En 2023, 10 projets situés sur 6 communes de la CCL, ont déjà bénéficié de 36% à 74% de financements pour la réalisation de leurs travaux.

En 2024, les priorités nationales sont mises sur la rénovation des passoires énergétiques avec des aides revues à la hausse.

Vous envisagez de faire réaliser des travaux de rénovation énergétique, de rénovation globale, de sortie de vacance... n'hésitez pas à poser vos questions pour connaître les aides auxquelles vous seriez éligibles : SOLIHA Loiret, 02 38 77 84 89, contact.loiret@solihha.fr

Communauté de Communes des Loges

Opération Programmée Amélioration HABITAT

C'est le moment de rénover !

Bénéficiez d'aides pour rénover votre habitat

CONSEILS TECHNIQUES AIDES FINANCIÈRES ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

02 38 77 84 89

SOLIHA contact.loiret@solihha.fr

8 Aux portes de la plus grande Forêt domaniale de France

Une boucle très agréable qui permet de traverser le plus grand massif forestier domanial de France métropolitaine (70 000 ha) en suivant le canal d'Orléans (XVII^e siècle).

DÉPART PARKING, 793 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE, FAY-AUX-LOGES
LAT : 47.938191NG - 2.15375

22 km 1h30 très facile tous vélos 100% route partagée

Faites une halte dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme pour découvrir les plus beaux sites de visites, les balades, les animations et les sorties ou visitez le site www.valde Loire-foret d'Orléans.com
Château-neuf-sur-Loire : 3, place Aristide Briand - 02 38 58 44 79
Jargeau : La Chanterle - 02 38 59 83 42

Cet itinéraire est totalement balisé, laissez-vous guider en suivant 8 et découvrez :

⑧ À FAY-AUX-LOGES
Inolite : une centrale électrique alimentée au charbon a été construite au bord du Canal au début du XX^e siècle afin d'alimenter 11 pompes de relèvement - une à chaque écluse - et ainsi compenser les pertes d'eau générées par chaque écluse.

- Ne manquez pas :
- Ancienne centrale électrique dite « Usine Élévatoire », 61, route de Nestin
 - Église Notre-Dame et son clocher de pierre
 - Fontaine Saint-Côme
 - Rue de la Fontaine Saint-Côme

⑨ À VITRY-AUX-LOGES

Faites une halte près du Canal pour observer la toute récente installation de l'écluse à clapet. Destinée à prévenir les crues, elle permet dorénavant le passage des bateaux.

Ne manquez pas :

- Église Saint-Médard
- Place Théobald de Beauregard
- Écluse à clapet de Vitry
- Quai Aristide Briand

• Et aussi : plusieurs châteaux privés sont visibles sur le parcours mais ne se visitent pas

⑩ À INGRANNES

En toute saison, vous serez émerveillés de votre visite à l'Arboretum des Grandes Bruyères, sur la route de la Rose. À l'extérieur du village, coup d'œil sur l'ancienne abbaye Notre-Dame de la Cour-Dieu.

Ne manquez pas :

- Arboretum des Grandes Bruyères
- Chemin de la Grande Bruyère
- Ancienne abbaye de Notre-Dame de la Cour-Dieu
- 10, rue de la Mairie (ne se visite pas)

⑪ À SULLY-LA-CHAPELLE

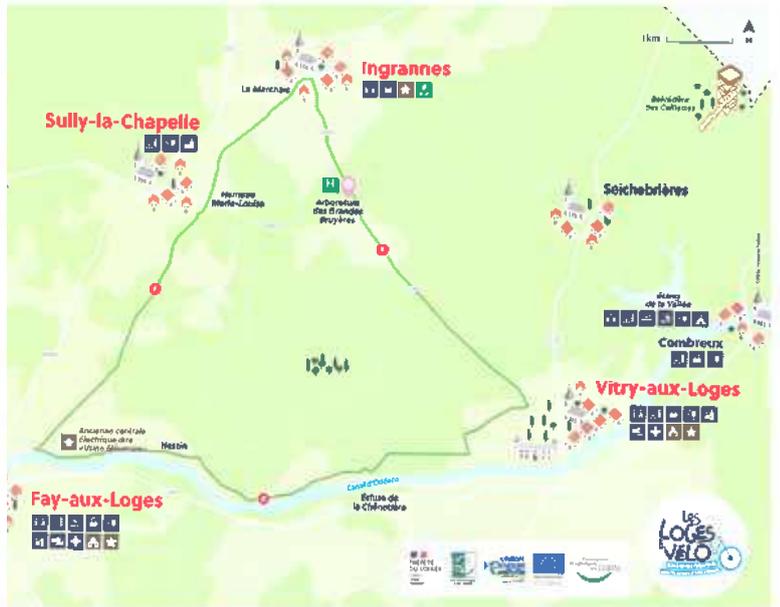
Un abri-bus en loge de charbonnier ? étonnant... En Forêt d'Orléans, les métiers du bois employaient un grand nombre d'habitants. Parmi eux, les charbonniers vivaient à demeure dans la forêt dans des loges à l'image de celle de l'abri-bus, afin d'assurer la production de charbon de bois.

Ne manquez pas :

- Loge de charbonnier
- Centre-bourg du village

⑫ CANAL ET FORÊT D'ORLÉANS

Construit à la fin du XVII^e siècle, le canal d'Orléans fait partie d'un réseau de canaux qui relie Orléans à Paris. Ses 78 km traversent la forêt d'Orléans qui s'étend sur 70 000 ha. Autrefois connue sous le nom de forêt des Loges, elle a fait vivre des générations de bûcherons et charbonniers. C'est aujourd'hui une destination nature pour les balades en famille.



7 Entre Canal et Forêt

Une longue boucle pour pleinement profiter de la forêt d'Orléans, plus grand massif domanial de France métropolitaine (70 000 ha).

DÉPART PARKING DE LA MAIRIE, INGRANNES
LAT : 47.91535 LNG : 2.10268

9.34 km 2h15 très facile tous vélos 100% route partagée

Faites une halte dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme pour découvrir les plus beaux sites de visites, les balades, les animations et les sorties ou visitez le site www.valde Loire-foret d'Orléans.com
Château-neuf-sur-Loire : 3, place Aristide Briand - 02 38 58 44 79
Jargeau : La Chanterle - 02 38 59 83 42

Cet itinéraire est totalement balisé, laissez-vous guider en suivant 7 et découvrez :

⑦ À INGRANNES

Avec ses magnolias, cornouillers, arbres centenaires des 5 continents, l'Arboretum des Grandes Bruyères est une destination incontournable de votre balade sur la route de la Rose.

Ne manquez pas :

- Arboretum des Grandes Bruyères
- Chemin de la Grande Bruyère
- Ancienne abbaye de Notre-Dame de la Cour-Dieu
- 10, rue de la Mairie (ne se visite pas)

⑧ À SULLY-LA-CHAPELLE

Au cœur du village, une loge de charbonnier sert d'abri bus. Les loges étaient autrefois l'habitation des charbonniers, qui fabriquaient le charbon de bois au cœur de la forêt. Ils y vivaient à l'année et souvent avec leur famille.

Ne manquez pas :

- Loge de charbonnier
- Centre-bourg du village

⑨ À TRAINOU

« Train », en vieux français, pour les trois ruisseaux qui traversent la commune, et « nou » qui signifie ruisseau ou mare... et voilà Trainou !

⑩ À DONNERY

Parmi les personnages célèbres ayant séjourné à Donnery, citons Pierre Alexis de Ponson, écrivain populaire du XIX^e siècle et créateur de l'illustre Rocambole, Adrienne Bolland, écrivaine française, à également vécu à Donnery. Elle a été la première à vaincre le cordillère des Andes en 1921 et membre de la Résistance de 1942 à 1944.

Ne manquez pas :

- Église Saint-Etienne
- place de l'Église
- Villa Ausélie (Mairie)
- 10, place de l'Église

⑪ À FAY-AUX-LOGES

En arrivant à Fay-aux-Loges, levez les yeux vers le monumental clocher de pierre en pyramide évidée, tout nouvellement restauré. Epoustouffant !

Ne manquez pas :

- Église Notre-Dame et son clocher de pierre
- 11, rue de la Moineerie
- Ancienne centrale électrique dite « Usine Élévatoire », 61, route de Nestin
- Fontaine Saint-Côme
- Rue de la Fontaine Saint-Côme

⑫ CANAL ET FORÊT D'ORLÉANS

Construit à la fin du XVII^e siècle, le canal d'Orléans fait partie d'un réseau de canaux qui relie Orléans à Paris. Ses 78 km traversent la forêt d'Orléans qui s'étend sur 70 000 ha. Autrefois connue sous le nom de forêt des Loges, elle a fait vivre des générations de bûcherons et charbonniers. C'est aujourd'hui une destination nature pour les balades en famille.

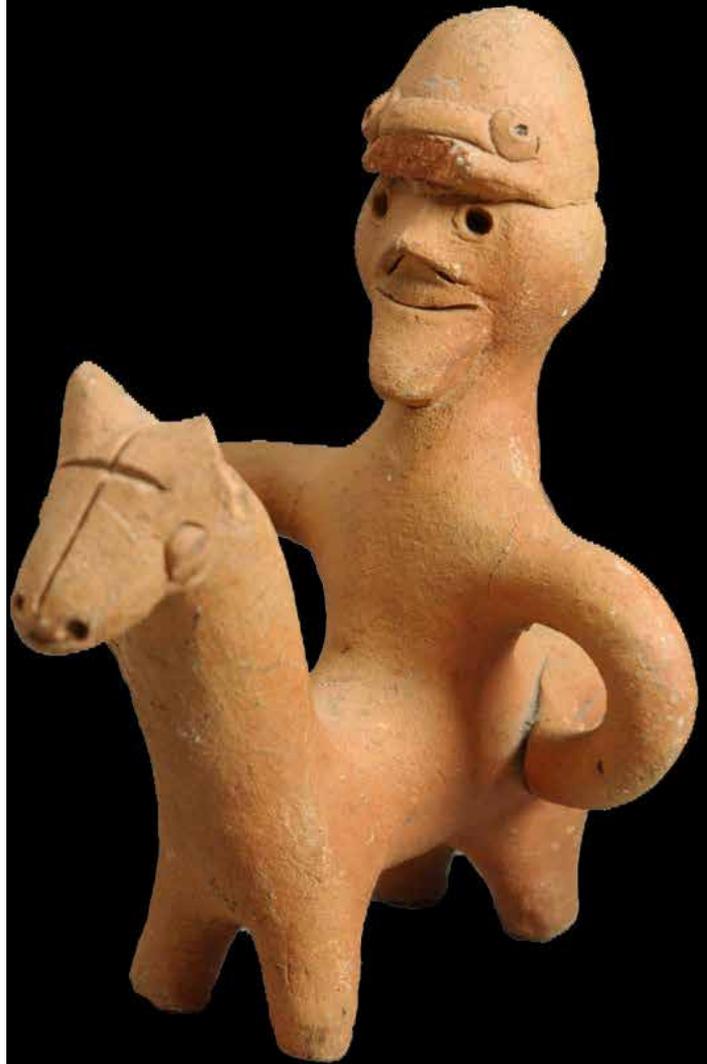


Les sifflets de Nibelle.

Nibelle, situé à une quinzaine de kilomètres de notre village, a été un centre potier de première importance depuis le 16ème siècle jusqu'au début du 20ème siècle. Outre une production classique de « vaisselle », pots, pichets, marmites, brocs, etc..., les potiers de Nibelle sont devenus renommés pour la production de leur emblème, la bouelle, un pichet à tête de chien, et une très grande variété de sifflets zoomorphes ou anthropomorphes. On trouve des poussins, des poules, des coqs, et surtout une surprenante variété de cavaliers avec beaucoup de variantes. Les plus anciens sont datables du 16ème siècle, en pâte blanche d'excellente qualité, certains recouverts d'une belle glaçure verte au plomb. (photo 1).

La seconde série a été produite à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle, et les sifflets sont faciles à différencier de ceux du 16ème car leur pâte, un peu moins fine, est d'un beau rouge brique à la cuisson (photo 2). Plusieurs de ces sifflets, entiers ou fragmentaires, ont été découverts dans les villages proches, et j'en ai 2 trouvés dans les terrains derrière notre église de Sully. La présence de ces sifflets a une origine connue par les textes : quand des jeunes mariés allaient avec toute la troupe du mariage chez le potier pour « équiper leur ménage », la tradition voulait que celui-ci offre aux jeunes et aux enfants des sublets (sifflets), et toute la ribambelle des invités repartait dans un joyeux tintamarre ! Voilà comment ces sifflets sont arrivés dans nos villages . Et je parierais bien que quelques-uns d'entre eux dorment encore au fond du tiroir de quelque grand-mère ! Nibelle possède deux beaux musées sur les terres cuites, dont une magnifique collection de sifflets. N'hésitez pas à aller les découvrir !

Yves Dufour





L'école publique à Sully-la-Chapelle (1^{ère} partie)

L'absence d'archives communales avant l'année 1852, ne permet pas de savoir à quelle date fut mis en place la loi Guizot du 28 mai 1833. Celle-ci stipulait que toute commune était tenue d'entretenir au moins une école primaire élémentaire et de fournir à l'instituteur un local pour son habitation et la réception des élèves. Son traitement annuel étant d'au moins 200fr.

En 1852, l'école était dans le bâtiment de l'ancienne mairie, aujourd'hui école maternelle. L'instituteur avait son logement à l'étage, le local municipal et la salle de classe se partageant le rez-de-chaussée.

Le traitement de l'instituteur pour l'année était de 208,50 francs plus une allocation supplémentaire communale de 498,98fr et une subvention départementale de 101,02fr pour amener celui-ci à 600 francs.

L'enseignement était payant. Chaque élève devait s'acquitter d'une rétribution, le taux dépendant de l'âge. En 1854 il était de 1fr par enfant âgé de 9 ans et un jour et de 1,5fr au-delà de cet âge. Il sera revu en 1858 : 1,25fr par enfant de moins de 7 ans et 1,50fr au-delà de cet âge. En 1860 il sera décidé d'admettre gratuitement les enfants des indigents.

En 1855 il est décidé la création d'une école pour les filles qui sera tenue par des Sœurs « ce qui offrirait les plus grands avantages sous le rapport des mœurs et de l'éducation des enfants...

Cette école était située à l'entrée du village sur la route départementale.

En 1866 est créé un cours gratuit pour adulte. L'instituteur recevait mensuellement 1,50fr par élève, et une salle d'asile où les enfants en bas âge étaient admis gratuitement, ce qui offrait de nombreux avantages aux habitants de Sully-la-Chapelle, presque tous nécessiteux,

En 1867 la loi Jules Ferry, qui instituait la gratuité de l'instruction publique, ne fut pas appliquée car le conseil municipal considérait que les familles en état de payer envoyaient tous leurs enfants aux écoles et que les écoliers les moins assidus étaient ceux qui étaient admis gratuitement. En 1879 les parents des 19 élèves à admettre gratuitement étaient 12 bûcherons, un maçon, 2 maréchaux, 4 des veuves dont 3 journalières et une ménagère.

En 1880 les enseignants se plaignent de la mauvaise qualité du combustible que doivent fournir chaque jour les élèves pour le chauffage des classes et proposent de remplacer cette obligation par une cotisation annuelle de 1,5fr imposée à chaque élève.

A suivre...

Claude POSTY



TARTIFLETTE CAROTTES ET PATATES DOUCES

Ingrédients :

Pour 4 personnes

400 grammes de patates douces

2 carottes

½ oignon

Lardons ou allumettes de bacon
(ou de volaille)

Reblochon

Sel et poivre

1. Eplucher et laver les patates douces et les carottes. Les couper en dés.
2. Eplucher et émincer finement l'oignon.
3. Faire cuire les patates et les carottes dans un grand volume d'eau.
4. Pendant la cuisson, faire revenir les lardons avec l'oignon. Réserver.
5. Une fois, les patates et carottes cuites, les égoutter puis les écraser à la fourchette. Salez et poivez.
6. Rajouter l'oignon et les lardons.
7. Disposer le tout dans un plat allant au four puis recouvrir de reblochon.
8. Enfourner au four à 180°C jusqu'à ce que le fromage soit fondu.



**CRUMBLE
POMMES / FRAISES**

Ingrédients :

Pour 6 personnes

100 g de poudre d'amandes

800 g de pommes

200 g de fraises

100 + 20 g de beurre froid et
coupé en petits cubes

100 g de farine

100 + 20 g de sucre en poudre

1 pincé de sel

1. Mélangez la poudre d'amandes, la farine, 100 g de sucre, 100 g de beurre froid en cube, et le sel. Travaillez la pâte avec les doigts ou au robot, jusqu'à obtenir une texture de sable grumeleux. Réservez au frais.
2. Epluchez les pommes et coupez-les en gros cubes. Otez le pédoncule des fraises et coupez-les en deux. Préchauffez votre four à 180°C.
3. Faites fondre les 20 g de beurre dans un poêle et mettez les fruits à revenir avec les 20 g de sucre. Sortez la poêle du feu après environ 5 minutes, dès que l'on voit apparaître le sirop des fruits.
4. Pour finir : Disposez les fruits dans un plat allant au four. Recouvrez du sablage de manière uniforme. Enfournez pour 30 minutes.



Sully-la-Chapelle centre

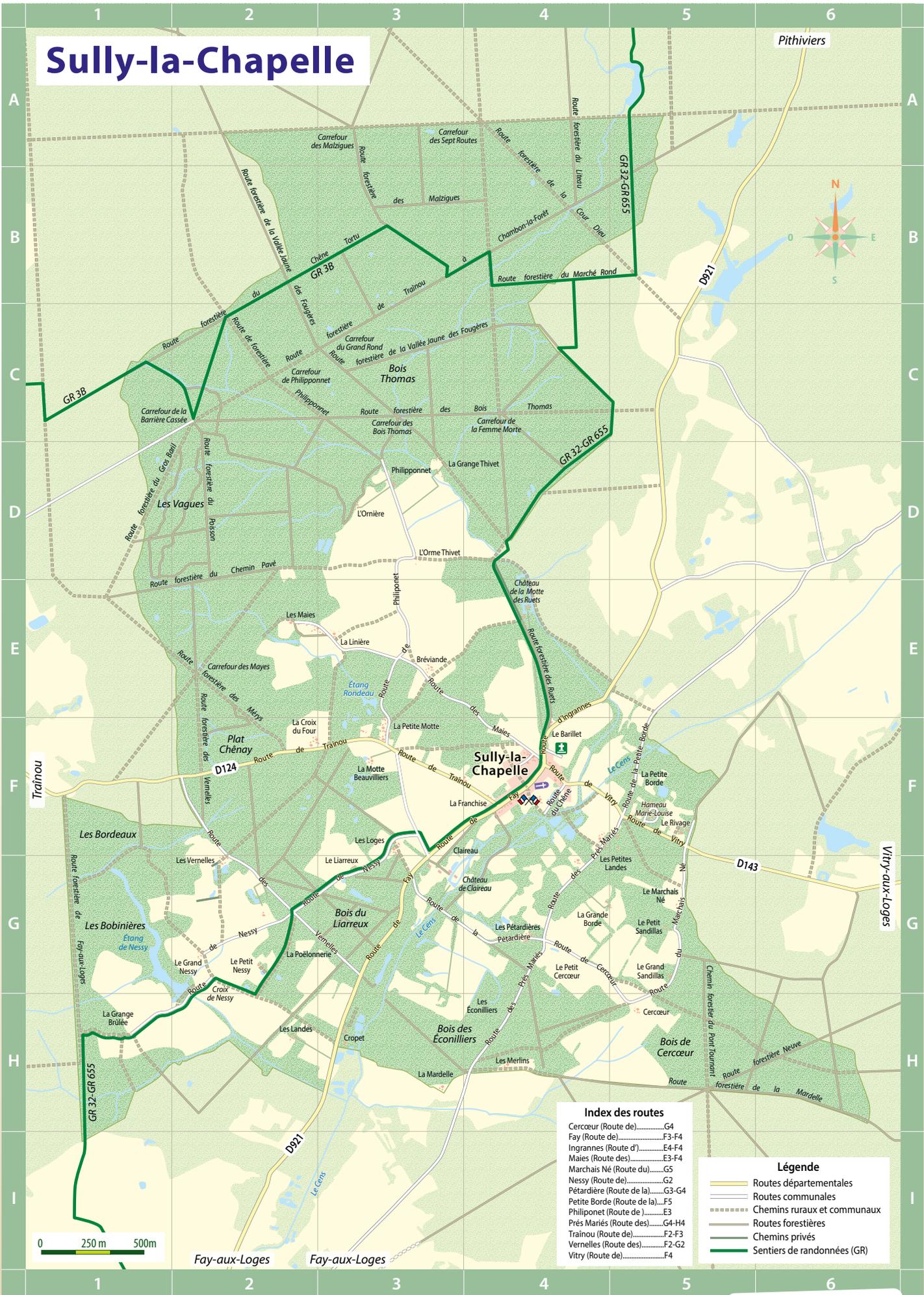


Légende

- Mairie
- Église St-Sulpice
- Parking
- Cimetière
- Tri volontaire
- Parcours sportif
- Jardin d'enfants
- Garage
- Bar, restaurant
- Épicerie
- École maternelle
- Station service

Chemins privés

Sully-la-Chapelle



Index des routes

Cercœur (Route de).....	G4
Fay (Route de).....	F3-F4
Ingrannes (Route d').....	E4-F4
Maies (Route des).....	E3-F4
Marchais Né (Route du).....	G5
Nessy (Route de).....	G2
Pétardière (Route de la).....	G3-G4
Pette Borde (Route de la).....	F5
Philipponet (Route de).....	E3
Prés Mariés (Route des).....	G4-H4
Trainou (Route de).....	F2-F3
Vernelles (Route des).....	F2-G2
Vitry (Route de).....	F4

Légende

	Routes départementales
	Routes communales
	Chemins ruraux et communaux
	Routes forestières
	Chemins privés
	Sentiers de randonnées (GR)

